

CLERMONT-FERRAND, LE MERCREDI 11 MARS 2026

PROTECTION DE L'ENFANCE

Décision du Défenseur des droits relative à la situation du Centre départemental de l'enfance et de la famille.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme prend acte de la décision n°2026-049 rendue le 9 mars 2026 par le Défenseur des droits, relative à la situation du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF).

Le Département constate toutefois que les recommandations formulées reposent essentiellement sur des **constats datant de plusieurs années, et qu'elles interviennent près de trois ans après la saisine du Défenseur des droits.**

Cette analyse ne prend pas pleinement en compte les décisions structurantes et les actions majeures engagées depuis par la collectivité pour redresser et transformer en profondeur le dispositif départemental de protection de l'enfance.

Dès la fin de l'année 2021, le nouvel exécutif départemental, conduit par Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental, et Éléonore Szczepaniak, Vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse et Présidente du CDEF, a pris toute la mesure des difficultés rencontrées par le dispositif de protection de l'enfance dans le Puy-de-Dôme. **Face à cette situation, un plan stratégique ambitieux a immédiatement été engagé afin d'apporter des réponses structurelles et durables.**

Sans attendre d'éventuelles recommandations extérieures, le Conseil départemental a pris **l'initiative de commanditer dès 2022 un audit indépendant sur le fonctionnement du CDEF.**

Les conclusions de cet audit, rendues en mars 2023 sur lesquelles vous vous appuyez, ont notamment mis en évidence les fortes tensions pesant sur la mission d'accueil d'urgence de l'établissement dans un contexte de hausse continue et particulièrement marquée des ordonnances de placement prononcées par l'autorité judiciaire.

Ces constats ont conduit le Conseil départemental à **engager un plan de transformation d'ampleur du dispositif d'accueil, reposant notamment sur la création de nombreuses places supplémentaires et sur la réorganisation**

des missions du CDEF, afin de lui permettre de se recentrer sur ses missions fondamentales : l'accueil d'urgence, l'évaluation et l'orientation des enfants confiés.

Dans ce cadre, la collectivité a décidé la création de plus de 250 places supplémentaires dans le dispositif départemental de protection de l'enfance, ainsi que la reconstruction de la pouponnière :

- l'ouverture d'une pouponnière en juillet 2024, puis de son extension en février 2026, au Château des Quayres avec Alteris, portant la capacité d'accueil à 30 places ;
- l'ouverture de 42 places d'accueil multi-sites en Maisons d'enfants à caractère social (MECS) en septembre 2025 ;
- l'ouverture d'un Lieu de Vie et d'Accueil de coordination thérapeutique de 6 places depuis décembre 2025 ;
- l'ouverture de 80 places en village d'enfants à Chanat-la-Mouteyre et Issoire, dont 11 places déjà ouvertes à Chanat-la-Mouteyre depuis septembre 2024 ;
- la création future d'un établissement interdépartemental avec le Département de l'Allier (24 places) pour l'accompagnement des situations les plus complexes ;
- une mobilisation renforcée pour recruter des assistants familiaux et développer l'accompagnement familial.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la pouponnière du CDEF n'est plus en situation de sureffectif depuis septembre 2024.

Cette mobilisation exceptionnelle s'est traduite par un investissement sans précédent de la collectivité, multiplié par 18 entre 2021 et 2024, **permettant non seulement d'atteindre l'objectif initial de 250 places supplémentaires mais également de porter cet objectif à plus de 350 places nouvelles à l'horizon 2027.** Un appel à projet de 2025 a permis la création de 100 places à destination des Mineurs non accompagnés.

S'agissant plus particulièrement de la situation de sureffectif évoquée concernant la pouponnière du CDEF, le Département rappelle que plusieurs réponses concrètes ont déjà été apportées :

- la transformation des mesures éducatives à domicile à destination des jeunes enfants visant à prévenir le placement institutionnel;
- le renforcement du Pôle Santé du CDEF;
- la mise en place d'une cellule d'identification de Tiers dignes de confiance au sein du CDEF visant à étudier la désignation de personnes ressources pour les enfants accueillis à la pouponnière si un

retour à domicile n'est pas possible à court terme et afin d'éviter un placement institutionnel;

- une articulation étroite entre les professionnels de la Pouponnière et du Département pour améliorer la fluidité des parcours.

En parallèle, la nomination d'un nouveau directeur du CDEF en août 2024 a permis d'engager une nouvelle dynamique au sein de l'établissement, de réaffirmer ses missions fondamentales et de stabiliser son fonctionnement dans un contexte désormais apaisé. Par ailleurs, le Schéma départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance 2025-2030 insufflé une nouvelle dynamique auprès des partenaires du Département.

Il convient également de noter que, depuis la venue du Défenseur des droits lors de la période d'instruction, aucune nouvelle visite ou déplacement n'a été réalisé afin de constater les évolutions et les axes d'amélioration engagés par la collectivité et les équipes du CDEF.

Plus largement, cette mobilisation sans précédent du Conseil départemental s'est appuyée sur l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance du territoire. Elle s'inscrit également dans une démarche innovante associant directement les jeunes concernés, notamment à travers le Conseil départemental des jeunes en protection de l'enfance — l'un des rares dispositifs de ce type en France — dont les recommandations nourrissent désormais les politiques publiques et les appels à projets portés par la collectivité.

Le Département du Puy-de-Dôme réaffirme ainsi son engagement total et constant en faveur de la protection de l'enfance et de l'amélioration continue des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés par l'autorité judiciaire.

Info +

Dans le Puy-de-Dôme :

5 138 mineurs et jeunes majeurs bénéficient d'une mesure d'action éducative ou sont confiés, dont **2 134 enfants confiés** (parmi lesquels 83 % sont en établissements collectifs, et 17 % en familles d'accueil).

234 assistants familiaux que le Conseil départemental a recrutés, formés et rémunère.

Multiplication par 18 des investissements sur la période 2021-2024 par le Conseil départemental (102,5 M€ de budget pour la protection de l'enfance en 2024).

Nous **agissons** concrètement pour la protection de l'enfance

2021



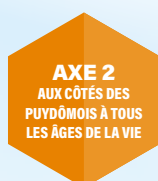
NOUVEL EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL

- Analyses
- Constats
- Nouvelles orientations

2022



PLAN STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL HORIZON 2030



Améliorer et renforcer les dispositifs de protection de l'enfance.

Programmation de 250 nouvelles places

CRÉATION DU CONSEIL DES JEUNES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

2023



RECRUTEMENT DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET PROMOTION DE LEUR MÉTIER :

mise en place d'un plan de communication incluant la réalisation de 3 vidéos. Cette campagne se poursuivra sur l'ensemble du mandat.

1^{re} diffusion des vidéos au cinéma

2024



HÉBERGEMENT

Ouverture de deux pouponnières pour prendre en charge des enfants de moins de 3 ans. Porteur : Alteris
+ 16 places en 2024 puis 14 places en 2025

Extension du nombre de places de maisons d'enfants à caractère social et de foyers pour adolescents déjà existants.
+ 39 places

Dispositif d'accueil d'urgence pour les mineurs non accompagnés (MNA).
+ 45 places

Accueil des fratries : ouverture d'un village d'enfants sur 2 sites.
Porteur : Alteris
+ 11 places en mai 2024 + 69 places d'ici 2026

Ouverture d'un lieu de vie et d'accueil avec accompagnement thérapeutique, en lien avec l'Agence régionale de santé.
Porteur : Espérance 63
+ 6 places

Maison d'enfants à caractère médico-social : lancement d'un dispositif expérimental.
Porteur : Alteris
+ 6 places en 2024 et 6 places en 2025

ACCOMPAGNEMENT / PRÉVENTION

Augmentation des mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO).
Porteurs : ADSEA, ANEF, ARPFE
+ 170 mesures

2025



HÉBERGEMENT

Création d'un établissement multi-sites / Maison d'enfants à caractère social.
+ 42 places

Projet de création d'une structure d'hébergement pour les MNA de 80 places (soit 40 de plus).
+ 40 places

Création de places pour les adolescents sur le site de la caserne Turgot.
+ 18 places

Création d'un établissement interdépartemental Puy-de-Dôme/Allier pour l'accueil d'enfants à difficultés multiples confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Porteurs : Conseils départementaux du Puy-de-Dôme et de l'Allier en lien avec l'ARS
+ 12 à 24 places

ACCOMPAGNEMENT / PRÉVENTION

Réflexion pour créer des mesures AEMO thématiques et des mesures AEMO avec hébergement.

Organisation des accueils séquentiels pour permettre aux enfants du répit.

MOYENS FINANCIERS 2021>2024

2021

Fonctionnement : 69,60 M€
Investissement : 139 630 €



2022

Fonctionnement : 82,17 M€
Investissement : 430 542 €



2023

Fonctionnement : 92,4 M€
Investissement : 156 118 €



2024

Fonctionnement : 99,88 M€
Investissement : 2,70 M€



2021>2024

+43,5 % en fonctionnement
+1834 % en investissement



Volonté de maintenir ces efforts budgétaires et des moyens complémentaires pour la pouponnière du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF).